



327

DQ19.1.7

Projet d'agrandissement de la mine aurifère
Canadian Malartic et de déviation de la
route 117 à Malartic

6211-18-015

COMITÉ DE SUIVI

OSISKO MALARTIC

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE 2013-2014

24 octobre 2014

Dans le cadre des opérations de la Corporation Canadian Malartic, votre Comité de suivi a été mis en place pour faire le lien entre les citoyens et les dirigeants des opérations minières.

Nous vous proposons un bilan sommaire des activités accomplies jusqu'à la fin de l'exercice se terminant le 31 août 2014. Un regard bref sur les défis du prochain exercice conclut ce rapport d'activités.

BILAN SOMMAIRE DE L'EXERCICE 2013-2014

Nous pensons que le bilan d'un comité de suivi repose sur la poursuite de mandats qui répondent aux attentes citoyennes. Lors de la dernière assemblée générale, vous nous avez demandé de reprendre les mandats établis dans le rapport annuel 2011-2012. Nous avons regroupé ces mandats sous différentes thématiques afin de vous présenter les réalisations du Comité de suivi à l'égard de ces mandats et en fonction des objectifs fixés dans le rapport d'activités 2012-2013. Ces objectifs ont été reformulés en termes d'approche ou de moyen dans la rédaction de ce rapport d'activités 2013-2014.

THÉMATIQUE # 1

Le rôle du Comité de suivi : Agir à titre d'agent de liaison entre les différentes parties prenantes et la Corporation minière Canadian Malartic.

- *Recueillir et transmettre avec diligence à Osisko les questions, les inquiétudes et les préoccupations de la communauté, des groupes d'intérêt et autres parties prenantes;*
- *Recueillir et donner suite avec diligence aux demandes d'information, plaintes ou autres requêtes de la population relativement aux opérations d'Osisko;*
- *Assurer le suivi des demandes, des plaintes ou des requêtes formulées au Comité;*
- *S'assurer de la réalisation du projet selon les ententes initiales et examiner les suivis réalisés par le promoteur et les ministères concernés (Rapport du BAPE, juillet 2009). (Mandats provenant du Rapport annuel 2011-2012)*

Approche retenue

Nous avons retenu une approche où les interventions et activités sont orientées prioritairement vers les citoyens de Malartic et Rivière-Héva, plaçant en second lieu les enjeux politiques provinciaux.

Plaintes citoyennes

Une trentaine de citoyens ont soumis des plaintes en lien avec les opérations minières auprès du Comité de suivi (CS) au cours du dernier exercice. Parmi eux, certains ont choisi de soumettre leur plainte à la fois auprès de la mine, du CS et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC). Dans tous ces cas, le Comité de suivi juge que la possibilité offerte aux citoyens d'adresser leurs plaintes auprès de différentes instances permet d'éviter le « guichet unique ». Un travail de collaboration entre ces instances est par la suite mis de l'avant pour assurer un suivi auprès de chaque plaignant.



Suivi des plaintes pour dommages et bris sur les infrastructures résidentielles et commerciales :

- À ce jour, tous les rapports d'inspection complétés par les firmes indépendantes Trame et Bioptic Vision de Val-d'Or ne peuvent faire de lien direct entre les activités de la mine et la détérioration des maisons. Le mécontentement des citoyens devant les résultats de ces rapports a amené le CS à examiner différentes avenues dont :
 - ✓ La possibilité d'offrir aux propriétaires le choix parmi d'autres firmes ainsi qu'un accompagnement au niveau de la formulation du mandat donné à l'architecte ou l'ingénieur choisi.
 - ✓ L'option de recruter un vérificateur, provenant d'une autre firme, dont le mandat serait de donner une vision plus globale regroupant l'ensemble des rapports d'inspections effectués.
 - ✓ La possibilité d'assurer un suivi dans le cadre du programme d'inspection des maisons dont la minière compte réévaluer l'état après 3 années d'exploitation.

Suivi d'une plainte affectant la sécurité des usagers du chemin du Lac Mourier :

- Un dossier regroupant plusieurs intervenants est présentement sous la coordination du Comité de suivi (CS). Il regroupe des représentants du ministère des Transports, de la Sûreté du Québec, de la ville de Malartic et de la Corporation minière.

Ce dossier concerne une problématique routière portée à l'attention du CS. Cette problématique est observée sur un tronçon de la rue Lasalle (rang du Lac Mourier) qui mène au site minier. Depuis, le commencement des opérations minières le débit journalier de la circulation est passé, à cet endroit, de 500 véhicules par jour à plus de 2 600 véhicules incluant une augmentation des véhicules lourds. Une courbe, où plusieurs sorties de route ont eu lieu lorsque les conditions climatiques étaient plus difficiles, constitue le point névralgique de cette problématique.

Les mesures correctives (solutions) apportées à ce jour sont :

- ✓ Le tronçon dont le recouvrement d'asphalte était très endommagé a été réparé;
- ✓ L'envoi d'une demande à l'agent de liaison régional, pour le déplacement du sentier fédéré de VHR dont le tracé longeait la courbe (MTQ);
- ✓ L'installation de chevrons annonçant une courbe accentuée. Ces panneaux ne sont habituellement pas implantés dans une zone de 50 km/h (MTQ);
- ✓ L'augmentation de la surveillance radar dans la courbe, suivant les horaires des travailleurs de la mine. (CS, Corporation minière, Ville de Malartic et SQ);
- ✓ Une demande de priorisation du déglçage et du déneigement de la courbe inscrite dans le *Plan de déneigement structuré* de la Ville (CS, Ville de Malartic);



En cours :

Une évaluation de différentes options d'aménagement sécurisant la résidence située devant la courbe. (CS, Ville, Corporation minière, citoyens).

Bien que le ministère des Transports confirme que la géométrie de la courbe est adéquate pour un passage à 50 km/h, le ministère reconnaît qu'il s'agit d'un tronçon « préoccupant » auquel un suivi sera accordé au cours de la prochaine année. Le CS veillera sur le suivi qu'en effectuera le ministère des Transports.

Suivi des plaintes concernant le stress généré par les nuisances provenant des opérations minières : bruit, poussière, vibrations et surpressions :

- Le CS est impliqué dans un dossier regroupant plusieurs intervenants du domaine de la santé dont la Direction de santé publique (DSP), le CSSS de la Vallée-de-l'Or, le département de Travail social de l'UQAT ainsi que la minière. Ce dossier est celui d'une résidence privée pour personnes âgées. Selon les propriétaires de cette résidence, les impacts des sautages (vibrations/surpression) perturbent leurs pensionnaires qui manifestent certains symptômes de détresse suite à un dynamitage. Subséquemment au travail de concertation des différentes parties prenantes impliquées dans ce dossier, une évaluation de la situation fut effectuée par la DSP.
- L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) est à compléter une étude détaillée sur le bruit. De plus, les conclusions de l'étude sur l'impact psychosocial également dirigée par l'INSPQ devraient être déposées cet automne;
- Le CS s'informe du travail effectué par le MDDELCC et la Direction de santé publique concernant les résultats provenant des appareils de suivi de la qualité de l'air. Les informations récoltées ont été transmises aux citoyens lors d'assemblées publiques. L'analyse d'un échantillon de poussière prélevé dans une piscine d'un citoyen poursuit son cours au MDDELCC. Le CS recueille les informations concernant ce suivi puis en transmettra les résultats aux citoyens lorsque l'analyse sera complétée.

Suivi sur les inquiétudes portant sur l'agrandissement de la fosse et la déviation de la route 117 :

- Face à l'émergence d'une mobilisation citoyenne dans le quartier à proximité des travaux à venir (quartier Est), le CS a encouragé et soutenu le rassemblement de ces résidents. Un comité a été créé afin de porter d'une voix commune les préoccupations des résidents de ce secteur. Pour y arriver, le comité du quartier Est s'est engagé dans la réalisation d'un sondage. La compilation des résultats est en cours. Ces résultats seront par la suite présentés au CS;
- Le CS a également participé à toutes les consultations du quartier Est organisées par la minière. Ces consultations portaient sur les différentes possibilités d'aménagement du secteur qui sera transformé par la déviation de la 117.



Suivi d'une demande de la municipalité de Rivière-Héva sur leurs inquiétudes face à l'impact des opérations minières sur les eaux souterraines :

- Cette demande a mené à une collaboration avec des experts indépendants du Groupe de recherche sur les eaux souterraines de l'UQAT (GRES-UQAT) ainsi qu'avec la SESAT. Cette collaboration a permis d'obtenir un regard externe sur l'état de la situation concernant les préoccupations citoyennes sur l'approvisionnement de leurs puits domestiques ainsi que sur le suivi des eaux souterraines effectué par la mine.
- Un suivi est assuré concernant le démarrage d'une étude, menée par des chercheurs de l'UQAT, sur les puits des résidents du rang des Merles et de la route 117.

Suivi des demandes concernant le changement de propriétaire :

- Une demande de rencontre entre la direction du nouveau Partenariat Agnico-Eagle Yamana et les citoyens est toujours en attente de réponse.

THÉMATIQUE #2

La création d'espaces publics d'expression et de diffusion d'information concernant les opérations de la mine Canadian Malartic.

- S'assurer que toutes les parties prenantes touchées aient l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et interrogations sur le projet;
- Informer la communauté des activités de construction, d'exploitation et de restauration, des impacts anticipés, des mesures d'atténuation ainsi que du programme de surveillance environnementale;
- Produire, colliger et fournir à toutes les parties prenantes (communauté, municipalité et Osisko) les informations pertinentes concernant : les préoccupations sociales, les impacts économiques (notamment en mettant à jour la situation des emplois et des autres retombées économiques directement liées au projet), les questions de santé et de sécurité pouvant affecter la communauté, les performances environnementales, les impacts environnementaux.
- Apporter des recommandations ou des commentaires au moment opportun.

(Mandats provenant du Rapport annuel 2011-2012)

Moyens retenus

- ❖ Tenir des assemblées publiques thématiques trimestrielles (septembre, décembre, mars, juin).
- ❖ Communiquer par écrit : cahiers spéciaux, Notes aux citoyens et espaces d'information dans le P'tit Journal de Malartic.
- ❖ Diffuser la tenue de toutes les activités du CS et ses publications sur le site Internet.



Assemblées publiques 2013-2014 :

Les citoyens présents lors des assemblées n'étaient pas tous les mêmes selon les thèmes abordés.

Les citoyens ont participé aux assemblées publiques selon le thème qui rejoignait leurs préoccupations.

- En septembre 2013, une assemblée publique portant sur la santé s'est tenue. La Direction de santé publique était invitée à venir présenter les études en cours sur le bruit et les impacts psychosociaux. La DSP a aussi partagé les résultats obtenus sur le suivi de la qualité de l'air. Il fut alors mentionné qu'aucun dépassement de normes n'a été enregistré par les capteurs de poussières situés en ville, de janvier à septembre 2013. Il fut aussi reconnu que même si les résultats actuels démontrent que les poussières représentent un risque négligeable pour la santé, elles n'en demeurent pas moins une nuisance qui peut générer du stress, qui lui, peut affecter la santé. Par ailleurs, considérant des dépassements observés ultérieurement pour les poussières totales (PST), la DSP a convenu avec la minière, suite à cette assemblée, d'élaborer un protocole de suivi des poussières moyennes.
- En décembre 2013, l'assemblée générale des membres a permis d'entériner les nominations des nouveaux administrateurs qui siégeaient depuis avril 2013. De nouveaux règlements généraux ont été adoptés. De plus, un nouveau poste de délégué de la municipalité de Rivière Héva a été ajouté à la composition du CS;
- En mars 2014, l'assemblée a été reportée suite aux négociations portant sur une offre d'achat hostile de la corporation minière;
- En juin 2014, l'assemblée publique portait sur les eaux souterraines. Les experts invités étaient le Groupe de recherche sur les eaux souterraines de l'UQAT (GRES-UQAT) et la SESAT. Lors de cette assemblée publique, la minière a répondu favorablement à la demande de citoyens de Rivière-Héva qui souhaitaient inclure à l'étude de suivi de puits domestiques du rang des Merles, le suivi de puits domestiques situés le long de la 117;
- Subséquemment au dernier exercice, une autre assemblée publique portant sur les résultats du sondage mené par la Direction de santé publique s'est tenue en septembre 2014.

Cahiers spéciaux 2013-2014 :

- Quatre cahiers spéciaux ont été distribués à l'ensemble des foyers. Ces cahiers rapportent ce qui a été dit et retenu lors d'une assemblée publique. En événement subséquent au dernier exercice, un cahier spécial portant sur les résultats du sondage mené par la Direction de Santé publique a été distribué.



Notes aux citoyens 2013-2014 :

- Sept *Notes aux citoyens* ont été distribuées dans tous les foyers de Malartic et Rivière-Héva rural¹ au cours du dernier exercice. Les plus anciennes *Notes* informaient les citoyens de l'aménagement d'un périmètre de sécurité lors de sautage de pilier. En février, une *Note* a été émise présentant un bilan comparatif des dépassements en vibrations et surpression survenus en 2012 comparativement à 2013. En avril, à la suite d'une rencontre lors de laquelle les récents résultats des appareils de suivi de surpression et de vibrations ont été présentés, une *Note* a été publiée. Cette *Note* confirmait les perceptions citoyennes d'une augmentation des impacts provenant des sautages. La dernière *Note* distribuée au cours de l'exercice 2013-2014, c'est-à-dire en août, informait la population d'un dépassement de la norme de vibration.
- Aucune note n'a encore été émise sur le suivi des dépassements en vibration du mois d'août et septembre 2014.

Espace d'information dans le P'tit journal de Malartic :

- À quelques reprises, des encadrés affichant des informations administratives sur le CS ont paru dans le P'tit journal.

Site Internet :

- Les plus récentes activités et publications réalisées par le CS sont diffusées sur le site Internet, dont les cahiers spéciaux et les notes aux citoyens.
- Plusieurs documents seront attachés au cours des prochains mois.

THÉMATIQUE # 3

Réflexions préventives ou travail en amont.

- Se tenir informé en tout temps des activités d'Osisko en cours et en préparation dans l'ensemble des aspects du projet et des opérations minières;
- Recueillir et transmettre avec diligence à Osisko les questions, les inquiétudes et les préoccupations de la communauté, des groupes d'intérêt et autres parties prenantes;
- Recueillir et donner suite avec diligence aux demandes d'information, plaintes ou autres requêtes de la population relativement aux opérations d'Osisko;
- Apporter des recommandations ou des commentaires au moment opportun.
(Mandats provenant du Rapport annuel 2011-2012)

¹ L'expression « Rivière-Héva rural » est celle utilisée par le bureau de Postes Canada à Malartic.



Sur l'étude d'impact concernant l'agrandissement de la fosse et la déviation de la 117

- L'étude d'impact n'est toujours pas complétée. Le CS prendra connaissance de la version préliminaire de l'étude d'impact avant ou au moment où elle sera déposée au MDDELCC;
- Une réflexion est présentement en cours sur la zone tampon qui ceinture un projet minier;
- Une réflexion initiée par la Ville de Malartic est en cours sur le développement futur de la municipalité suivant la fin des opérations minières.

Autres mandats :

- Informer la communauté des activités de construction, d'exploitation et de restauration, des impacts anticipés, des mesures d'atténuation ainsi que du programme de surveillance environnementale;
- Effectuer une veille continue de la situation en matière d'emplois et autres retombées économiques directement liés au projet afin de s'assurer des impacts locaux et régionaux du projet;
- Participer, avec Osisko, au développement d'un protocole de suivi dans une perspective de gestion intégrée du projet.

(Mandats provenant du Rapport annuel 2011-2012)

Ces mandats n'ont pas fait l'objet de suivi au cours du précédent exercice. Certains de ces mandats feront l'objet du prochain exercice, tandis que d'autres mandats seront poursuivis, seulement si des problématiques leur étant reliées, surviennent en cours d'année.

Autre objectif fixé :

- Possibilité de débat national dans la foulée des audiences publiques en cours au projet Arnaud et d'éventuelles audiences publiques au projet Dumont de Royal Nickel.

Le CS a choisi de ne pas participer à ces débats afin de centrer ses efforts localement.

COMPOSITION DU COMITÉ

Suite au dépôt de la Loi 70 en décembre 2013, le titulaire d'un bail minier doit désormais mettre sur pied un comité de suivi dans les 30 jours de la délivrance du bail et doit maintenir le comité jusqu'à l'exécution complète des travaux prévus au plan de réaménagement et de restauration.



À Malartic, ce processus a été mis en place bien avant le dépôt de la Loi 70. Suite à l'obtention de son bail, la corporation minière s'est assurée de la mise sur pied d'un comité de suivi. Quoique le CS soit financé par la Corporation minière, le CS est une entité distincte, un OBNL, dont les membres auxquels il doit rendre des comptes en AGA sont les citoyennes et citoyens de Malartic et Rivière-Héva.

Nous pensons que la composition d'un comité de suivi doit avant tout refléter la réalité de sa communauté d'accueil. En ce sens, le comité se compose d'administrateurs issus du milieu, auxquels se joignent des représentants des autorités concernées par le projet.

Les administrateurs (avec droit de vote) du CS se composent de :

- 3 administrateurs résidents issus des municipalités de Malartic et/ou Rivière-Héva, qui habitent dans un rayon de 7 km entourant le site minier;
- 1 administrateur représentant du milieu sociocommunautaire de Malartic;
- 1 administrateur représentant le milieu de l'éducation, préférentiellement du milieu universitaire;
- 1 administrateur ayant une expertise du milieu minier;
- 1 administrateur résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, hors la ville de Malartic.

Les délégués (sans droit de vote) du CS se composent de :

- Un délégué du ministère des Ressources naturelles (MRN);
- Un délégué du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC);
- Un délégué de la Direction de santé publique (DSP);
- Un délégué de la Ville de Malartic;
- Un délégué de la Municipalité de Rivière-Héva;
- Un délégué de la Corporation minière.

AU COURS DU DERNIER EXERCICE

- Le quorum a été obtenu aux 13 rencontres du CS.
- Trois postes d'administrateurs ont fait l'objet de changement :
L'administrateur occupant le poste de *représentant du milieu sociocommunautaire* de Malartic a quitté la ville et a été remplacé;
L'administratrice occupant le poste *représentante du milieu universitaire* a dû quitter par obligation suite à un changement dans sa vie personnelle. Elle a été remplacée;



L'administratrice occupant le poste *résident de l'une des cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue, hors la ville de Malartic*, a choisi de ne pas renouveler son mandat. Elle est remplacée.

- Les postes de délégués ont fait également l'objet de changement :
La déléguée de la Ville de Malartic a quitté. Elle a été remplacée par le directeur général de la Ville;
Un nouveau poste de délégué a été créé. Il est comblé par un conseiller de la municipalité de Rivière-Héva.

ADMINISTRATEURS

Michel Gilbert ing.	Président, connaissance du milieu minier
Mariette Brassard	Administratrice, résidente de Malartic
Johanne Bilodeau	Administratrice, résidente de Malartic
François Marquis	Administrateur, résident de Malartic
Vincent Rousson	Administrateur, milieu universitaire (en remplacement de Martine Rioux)
Robert Paquin	Administrateur milieu sociocommunautaire (en remplacement de Samir Grine)
À confirmer	Administrateur, résident de l'une des cinq MRC (en remplacement de Jacynthe Lafond)

PERMANENCE

La permanence est assurée par Sylviane Legault, anthropologue de formation, qui assiste à toutes les assemblées sans droit de vote.

GOUVERNANCE

Au cours du dernier exercice le CS :

- A mis en application les derniers règlements généraux;
- A initié une réflexion sur son code d'éthique;
- A consolidé la traçabilité de ses dossiers citoyens et de ses dossiers administratifs afin d'assurer une pérennité;
- A amendé son logo.

Évènement subséquent :

- Suite à l'achat de la Corporation minière Osisko, le CS est en processus de modification de sa raison sociale pour « Comité de suivi Canadian Malartic ». Le CS demeure ainsi attaché à un projet spécifique et non à l'ensemble des activités de l'entreprise.



RELATIONS AVEC LES DÉLÉGUÉS DU COMITÉ DE SUIVI

Le CS bénéficie de l'expertise des délégués qui contribuent par leur savoir à l'analyse des différents enjeux portés à son attention. Les directions régionales du MRN et de la DSP ont choisi d'être représentées à chacune des réunions mensuelles du CS tandis que la Direction régionale du MDDELCC se présente que sur demande. La présence de représentants de la municipalité de Malartic et de la municipalité de Rivière-Héva apporte une valeur ajoutée aux discussions. La présence d'un membre de la direction de la Corporation minière Canadian Malartic permet également une meilleure compréhension des différentes dimensions reliées à chaque enjeu.

RELATIONS AVEC LA MINIÈRE

En ajout à la présence d'un délégué de la Corporation minière à chaque rencontre mensuelle du CS, la coordonnatrice travaille en continu avec la responsable des *Relations avec le milieu* de la minière. Ce travail de collaboration est essentiel à l'avancement des dossiers citoyens. Des échanges ont également lieu entre le directeur des opérations de la mine Canadian Malartic et le président du CS.

RELATIONS DU COMITÉ DE SUIVI AVEC LES AUTRES COMITÉS DE MALARTIC

Bien avant que la minière obtienne son bail, les citoyens se sont mobilisés, c'est-à-dire regroupés au sein de différents comités indépendants répondant à leurs besoins communs.

Dans le respect des citoyens mobilisés avant l'arrivée du CS, il a été décidé de travailler en complémentarité avec ces comités dont : le Comité de Vigilance et le Regroupement des locataires relocalisés. Au cours de la dernière année, un dialogue a été amorcé avec le Regroupement des citoyens du quartier Sud, c'est-à-dire que quelques échanges ont eu lieu afin de mieux comprendre l'état d'avancement de leurs dossiers.

Au courant de l'hiver 2014, une mobilisation citoyenne a donné naissance à un comité de quartier situé à proximité des éventuels travaux de déviation de la route 117. Ce comité s'est nommé : *Comité du quartier Est*. Le CS a perçu d'un œil favorable cette initiative de prise en charge citoyenne. Il s'agit d'un petit groupe de citoyens qui souhaite faire entendre d'une voix commune leurs préoccupations face au projet d'agrandissement de la fosse. Un support technique a été fourni à ce comité de quartier par le CS.

RELATIONS DU COMITÉ DE SUIVI AVEC LES COMITÉS EN DEHORS DE MALARTIC

Le CS a choisi de centrer ses actions localement sur la recherche de solution entre les citoyens et la Corporation minière. Toutefois, plus récemment des échanges ont eu lieu avec des acteurs impliqués dans la formation d'un CS à Sept-îles.



Récemment, le CS de suivi a accepté l'invitation des organisateurs du colloque « *L'industrie minière et le développement durable : une perspective internationale francophone* » qui aura lieu à Québec les 19 et 20 novembre 2014 dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier. Le président, Michel Gilbert, et la coordonnatrice, Sylviane Legault y offriront une conférence intitulée « *Construire un comité de suivi dans un milieu social en transformation* ».

REGARD SUR LES ACTIVITÉS DU PROCHAIN EXERCICE

La prévision budgétaire 2014-2015 s'appuie sur les actions suivantes :

- Interventions orientées prioritairement vers les citoyens de Malartic et Rivière-Héva, plaçant en second lieu les enjeux politiques provinciaux;
- Assemblées publiques thématiques trimestrielles (automne, hiver, printemps). Une de ces assemblées pourrait porter sur l'environnement, d'autres sur la santé (étude sur le bruit, étude psychosociale);
- Poursuite de la réflexion sur la zone tampon ceinturant les opérations minières;
- Début d'une analyse sur le plan de restauration soumis par l'entreprise. Cette analyse s'inscrira dans la démarche *Horizon 2030* initiée par la Ville de Malartic;
- Maintien des communications (Cahiers spéciaux, Notes aux citoyens, encadrés dans le P'tit Journal);
- Possibilité d'une étude portant sur la détérioration de l'ensemble des infrastructures mobilières;
- Adoption d'un code d'éthique qui sera disponible sur le site Internet;
- Participer, avec la minière et le MDDELCC, au développement d'un protocole de suivi dans une perspective de gestion intégrée du projet.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014-2015

140 000\$

L'entente de financement avec la minière a été reconduite. Le budget demandé de 140 000\$ a été accordé.

Nous tenons à remercier ceux qui ont œuvré au sein du Comité de suivi et qui ont permis de construire les bases sur lesquelles le Comité actuel construit sa réflexion et consolide ses actions.

Michel Gilbert ing

Sylviane Legault

Président du Comité de Suivi

Coordonnatrice

